

Le mensonge en droit des obligation

Par khidja, le 09/10/2011 à 21:28

slt j essaie de faire ce sujet ms j ai des problémes la dessus pourriez vous m orienter un peu

Par alex83, le 09/10/2011 à 21:33

Bonjour,

Dans quel cadre?

Sinon, "dol" ou "réticence dolosive" sera préféré à "mensonge" en droit.

Par khidja, le 09/10/2011 à 22:48

j ai essayé de voir dans quel cadre apparait le mensonge en dtoit des obligations en plus du dol et de la réticense dolosive il y a aussi la question de la simulation qui j vois bien peut etre intégrée ds ce sujet

Par alex83, le 09/10/2011 à 22:56

Simulation, mensonge, inertie...

Ce sont les terme d'usages qui correspondent au "dol" en droit.

Par horty, le 18/10/2011 à 13:26

le mensonge en droit des obligation renvoie à l'engagement dans un accord, c'est à la force probante des contrats. mais cette force est atténuée dans l'hypothèse de l'erreur et du dol

Par gab2, le 18/10/2011 à 16:04

Bonjour,

La simulation n'a rien à voir avec le dol, ni avec l'inertie d'ailleurs.

Mais la simulation rentre bien dans le cadre d'un mensonge (à l'égard des tiers), alors que le dol est un mensonge à l'égard du co-contractant).

Tiens, voilà une idée de plan éventuel!

Par Camille, le 19/10/2011 à 11:50

Bonjour,

Sans parler de mensonges qui n'ont pas de portée dans l'obligation en question... [smile33]

Par sarow, le 19/10/2011 à 18:47

Je prépare la même dissertation enfin presque: Mensonge et contrat. Je voulais demander si quelqu'un aurait des pistes de droit comparé à me fournir svp?

La simulation frauduleuse est dans le sujet je pense lorsque l'on traite la prohibition du mensonge.

Par marianne76, le 08/11/2011 à 13:36

Pourquoi du droit comparé? Attention à ne pas faire du hors sujet, vous êtes en droit des obligations, du droit interne, éventuellemet vous pouvez référer au droit comparé mais surtout ne pas faire de trop longs développements.